

# LE RÔLE

## des grands-parents auprès de leurs petits-enfants

Par Monic Avoine, grand-maman et vice-présidente de l'Association des grands-parents du Québec

Être ni indifférents, ni envahissants. Nous sommes grands-parents, par contre, nous sommes d'abord des personnes libres de notre temps. Car de nombreux grands-parents sont encore sur le marché du travail et ils sont assez en forme pour continuer à sortir et à profiter de la vie. Il y en a d'autres qui vont s'ingérer dans les décisions des parents, par de simples commentaires teintés de sous-entendus... Que ce soit au sujet de l'éducation, de l'alimentation ou encore du choix de la garderie. Ces formes d'ingérence de la part des grands-parents, consciemment ou non, ne plaisent pas du tout aux parents. Les grands-parents doivent être simplement un soutien pour les parents, tout en tenant compte des besoins de l'enfant d'abord.

La plupart des grands-parents ont un rôle privilégié

pour transmettre les valeurs et les traditions familiales. C'est aussi grâce à eux, aux photos qu'ensemble ils accumulent, aux petits objets de toutes sortes, que les enfants vont pouvoir identifier leur place dans l'univers familial et développer leurs racines. Ils vont comprendre le passé pour, à leur tour, se projeter dans l'avenir.

**À retenir**  
**Ne vous déchargez pas de vos tâches parentales : parents et grands-parents ont des rôles différents mais très importants à jouer dans la société.**

Il faut que les petits-enfants sachent qu'il y a, quelque part, quelqu'un qui les aime inconditionnellement. En effet, à l'heure où les familles se décomposent, déménagent et se recomposent, les grands-parents sont une grande source d'affection et de stabilité émotionnelle

pour les petits-enfants, car ils ont du temps de qualité à passer avec eux, parce que la plupart d'entre eux sont à la retraite et peuvent prendre le temps d'écouter ce qu'ils ont à leur raconter sans les corriger... et ils sont toujours partants pour une sortie au parc ou pour observer des insectes. Par la force des choses, ils deviennent même leurs meilleurs confidents et complices de nombreux secrets.

De plus, savez-vous que les grands-parents sont en meilleure santé lorsqu'ils sont en contact avec de jeunes enfants, parce que les enfants sont de véritables entraîneurs tant aux plans physique qu'intellectuel ?

Ce sont des relations très importantes, reconnues et protégées par la loi. Depuis 1980, au Québec, le code civil précise à l'article 611 que les pères et les mères ne peuvent, sans motifs graves, faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents. Ainsi, même en cas de divorce des parents, de décès d'un des parents ou de graves disputes, qu'il s'agisse d'enfants naturels ou adoptés, les grands-parents conservent le droit de voir leurs petits-enfants. Pour faire respecter ce droit, ils ont des recours. Ils peuvent présenter une requête au tribunal, par l'intermédiaire d'un avocat. ■



pour plus d'informations :

Ligne d'écoute : 1 888 624-7227  
[www.grands-parents.qc.ca](http://www.grands-parents.qc.ca)



Membre du  
**RIOPFQ**